

**Assemblée générale**

Distr. générale
15 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 126 de l'ordre du jour
Santé mondiale et politique étrangère

**Lettre datée du 12 juin 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration des chefs de gouvernement des États membres de la Communauté d'États indépendants sur la lutte contre la propagation de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19), adoptée à la réunion que le Conseil des chefs de gouvernement de la Communauté d'États indépendants a tenue le 29 mai 2020 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 126 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Bakhtiyor **Ibragimov**



**Annexe à la lettre datée du 12 juin 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Déclaration des chefs de gouvernement des États membres
de la Communauté d'États indépendants sur la propagation
de la nouvelle maladie à coronavirus**

Nous, chefs de gouvernement des États membres de la Communauté d'États indépendants,

Conscients de la grave menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) fait peser sur l'humanité toute entière,

Constatant avec une profonde préoccupation que la pandémie se propage dans le monde entier et qu'elle met à rude épreuve le système de santé et le système économique, financier et commercial mondial,

Conscients que la vie, la sécurité et le bien-être de nos citoyens sont la priorité absolue,

Exprimant nos vives condoléances aux familles, aux proches et aux amis de toutes les personnes auxquelles la pandémie a ôté la vie,

Partant du principe que la menace liée à l'apparition de nouvelles épidémies de maladies infectieuses dans le monde est bien réelle,

Saluant les mesures prises d'urgence par les États membres de la Communauté d'États indépendants pour lutter contre la pandémie au niveau national, y compris dans les domaines économique et social, et soulignant combien il importe que les données d'expérience soient mises en commun,

Prenant note du rôle important que joue l'Organisation mondiale de la Santé dans la coordination et le renforcement de l'action menée à l'échelon internationale pour lutter contre la pandémie et de l'aide apportée à celle-ci par les États membres de la Communauté des États indépendants,

Conscients qu'il est souhaitable d'améliorer encore le système d'intervention en cas d'urgence sanitaire ou épidémiologique, notamment en appuyant la pleine application du Règlement sanitaire international, adopté par l'Organisation mondiale de la Santé en 2005,

Soulignant que les États membres de la Communauté d'États indépendants doivent impérativement prendre des mesures fortes et globales propres à assurer la protection sanitaire de leur territoire s'ils veulent contrer la COVID-19 le plus efficacement possible,

Appelant tous les pays du monde à faire preuve d'ouverture lors de la mise en commun des données d'expérience concernant le développement des activités de recherche sur la sécurité biologique,

Rendant hommage au courage et au dévouement du personnel médical et des experts du monde entier qui sont aujourd'hui à la pointe de la lutte contre cette dangereuse maladie,

Déclarons ce qui suit :

Au début de l'année 2020, l'humanité a été confrontée à la propagation rapide de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19). Malgré les efforts que la

communauté internationale a déployés et les mesures strictes qui ont été prises, la situation reste tendue. La lutte contre la maladie a été placée au premier plan des priorités politiques aux échelons national, régional et mondial.

La pandémie a montré que les maladies transmissibles demeuraient une grave menace pour le monde moderne, lequel se caractérise par un degré élevé d'interdépendance et d'interconnexion des processus. Ses effets dévastateurs ont des répercussions négatives sur toutes les sphères de la société, nuisant à la santé, à l'économie, au commerce, aux affaires et aux relations sociales.

Les États membres de la Communauté d'États indépendants sont favorables à l'adoption de mesures communes qui permettent d'éliminer efficacement la menace que fait peser la COVID-19, et se félicitent de la coopération multilatérale et bilatérale qui a été mise en place et développée à cette fin.

La coopération que nous avons établie ces dernières années en vue d'équiper les laboratoires, de former des spécialistes, d'instaurer des relations scientifiques et de créer un système efficace de surveillance et d'intervention rapide en cas d'urgence sanitaire ou épidémiologique dans les États membres de la Communauté d'États indépendants a largement contribué à préparer ces États à faire face à la pandémie de COVID-19. En travaillant en étroite collaboration et en investissant dans la mise en place de capacités communes propres à prévenir les épidémies, nous avons pu gagner du temps en réduisant l'impact négatif de la pandémie sur la santé et le bien-être publics.

Les organismes compétents des pays de la Communauté d'États indépendants échangent en permanence des informations opérationnelles sur l'incidence de la COVID-19 dans la population, les résultats de la surveillance de la circulation de l'agent pathogène et les nouvelles données scientifiques sur le virus, les méthodes de détection ainsi que les médicaments et les moyens de prévention utilisés.

Nous considérons que les États membres de la Communauté d'États indépendants doivent se fixer pour priorité d'élaborer un plan d'action conjoint à moyen terme visant à lutter contre la propagation des maladies infectieuses sur leur territoire.

Nous préconisons le renforcement du système de santé des États membres de la Communauté d'États indépendants, l'échange entre pays des données d'expérience sur la mise en œuvre de mesures antiépidémiques et la communication rapide des données épidémiologiques et cliniques nécessaires à une application pratique et à la recherche scientifique. Dans ce cadre, nous soulignons qu'il importe d'accroître les contacts entre scientifiques et professionnels de la santé et de recourir à diverses formes de diplomatie scientifique.

Nous réaffirmons que la coopération que nous entretenons dans le cadre du Conseil de coopération sanitaire de la Communauté d'États indépendants et de ses organes de travail joue un rôle important dans la prévention rapide des situations d'urgence et l'intervention face aux flambées de maladies infectieuses à grande échelle.

Nous réaffirmons notre volonté de continuer de nous employer à approfondir encore la coopération économique et humanitaire entre nos pays, malgré les difficultés qui se posent.

Nous préconisons l'élaboration de mesures communes destinées à limiter et à surmonter les effets négatifs de la pandémie sur les plans économique, financier, social et humanitaire dans nos pays, à veiller au fonctionnement ininterrompu des systèmes de paiement nationaux et au transport sans entrave de marchandises à travers les frontières des États de la Communauté d'États indépendants et dans le respect des

mesures de sécurité, et à empêcher tout dysfonctionnement dans les échanges de biens et de services, principalement en ce qui concerne les produits médicaux et alimentaires. Nous réaffirmons l'importance, pour le commerce et l'investissement, d'un climat caractérisé par la liberté, l'équité, la transparence, la prévisibilité et la stabilité.

Nous appelons au lancement d'une action conjointe visant à maintenir et à développer les liens de coopération mutuellement bénéfiques noués entre les entreprises et les industries technologiques, à préserver la dynamique de l'investissement et de la coopération scientifique, et à assurer, compte tenu des particularités des économies nationales, les conditions d'une reprise et d'un développement industriels accélérés.

Compte tenu des difficultés qui se posent à l'échelle mondiale, les États membres de la Communauté d'États indépendants s'emploieront plus activement à mettre au point des projets de document communs dans les domaines de la protection sanitaire du territoire et de la santé publique afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les maladies infectieuses et des mesures prises pour faire face aux urgences sanitaires et épidémiologiques.
